

Département du Bas-Rhin  
Arrondissement de Molsheim  
Nombre de Membres  
En fonction : 53

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DE LA HAUTE-BRUCHE**

Séance du 15 septembre 2008

Sous la Présidence de Monsieur Pierre GRANDADAM, Président  
Le Conseil de Communauté s'est réuni le 15 septembre 2008 sur convocation  
Adressée par le Président le 08 septembre 2008.

**Étaient présents :**

BAREMBACH	M. Gérard DOUVIER	Mme Monique BEL
BELLEFOSSE	Mme Alice MOREL	M. Jacques CHRISTMANN
BELMONT	M. Guy HAZEMANN	/
BLANCHERUPT	M. Albert SEILER	M. Jean-Sébastien REUTHER
BOURG-BRUCHE	M. André HUNG	M. Vincent PETERSCHMITT
LA BROQUE	M. Jean-Bernard PANNEKOECKE	M. Pierre MATHIOT
LA BROQUE	Mme Patricia CASNER	
COLROY-LA-ROCHE	/	M. Serge GRISLIN
FOUDAY	M. René PETIT	M. Jean Claude LATUNER
GRANDFONTAINE	M. Philippe REMY	M. Nicolas KOLIFRATH
LUTZELHOUSE	M. Henri GERARD	Mme Laurence JOST
MUHLBACH-SUR-BRUCHE	Mme. Christine MORITZ	M. Nicolas BONEL
NATZWILLER	M. André WOOCK	M. Jean Paul THORWARTH
NEUVILLER-LA-ROCHE	/	Mme Martine SIEGFRIED
PLAINE	M. Pierre GRANDADAM	M. Laurent LANDAIS
RANRUPT	M. Evelyne HAZEMANN	M. Bernard IDOUX
ROTHAU	M. Marc SCHEER	/
RUSS	/	M. François VIDRIN
SAALES	M. Jean VOGEL	M. Renaud FAUSSER
SAINT-BLAISE-LA-ROCHE	M. Bernard ENCLOS	/
SAULXURES	M. Hubert HERRY	M. Jérôme SUBLON
SCHIRMECK	/	M. Jean-Frédéric HEIM
SCHIRMECK	M. Daniel GENLOT	
SOLBACH	/	M. Yves MATTERN
WALDESBACH	M. Pierre REYMANN	M. Jean COURRIER
WILDESBACH	M. André FASSLER	/
WISCHES	M. Alain FERRY	M. André SCHAEFFER
WISCHES	/	

**Avaient donné procuration:**

BELMONT	M. Edmond VOLTZ avait donné procuration à M. Guy HAZEMANN
COLROY-LA-ROCHE	M. Emile FLUCK avait donné procuration à M. Serge GRISLIN
NEUVILLER-LA-ROCHE	M. André WOLFF avait donné procuration à Mme Martine SIEGFRIED
RUSS	M. Jean-Louis RENAUDIN avait donné procuration à M. François VIDRIN
SAINT BLAISE LA ROCHE	M. Francis FRERING avait donné procuration à M. Bernard ENCLOS
SCHIRMECK	M. Frédéric BIERRY avait donné procuration à M. Daniel GENLOT
SOLBACH	M. Ervain LOUX avait donné procuration à M. Yves MATTERN
WISCHES	M. Alain HUBER avait donné procuration à M. André SCHAEFFER

**Étaient Excusés :** M. Régis SIMONI, M. Paul FISCHER,

**Assistaient à la réunion** : Madame Marie Paule GEORGEL. Monsieur Eric MUZIOTTI.

### **Ordre du Jour**

- 1) Approbation du procès-verbal de la séance du 15 juillet 2008,
- 2) Décisions du bureau du 01 septembre 2008,
- 3) Communications,
- 4) Cité Scolaire Haute-Bruche : Demande de subvention : Championnat de France 2008, ski de fond et course
- 5) Restructuration de la Clinique Saint-Luc à Schirmeck : Pôle d'Excellence Rurale,
- 6) Economie : Projet de développement de la Société Electrowatt à Muhlbach-Sur-Bruche,
- 7) Décision Modificative n°3 au Budget Primitif 2008,
- 8) Divers.

#### **1/ APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 15 JUILLET 2008**

Le procès-verbal de la séance du 15 Juillet est approuvé, à l'unanimité.

#### **2/ DECISIONS DU BUREAU DU 01 SEPTEMBRE 2008**

##### **SCIERIE HAUT FER A RANRUPT : CONFECTION D'UNE BALUSTRADE,**

**CONFORMEMENT** à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 04 avril 2008,

Le Bureau de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de confier la réalisation et la pose d'une balustrade pour la scierie Haut Fer à Ranrupt à l'entreprise de charpente Dominique BOHLI,

**AUTORISE** le Président à passer commande et à payer les factures correspondantes auprès de l'entreprise Dominique BOHLI, domiciliée 7 Route de Laubenheim – 67190 MOLLKIRCH,

La somme nécessaire évaluée à **1 045,00 Euros HT** sera prélevée sur le programme "Scierie Haut Fer à Ranrupt".

##### **SCIERIE A HAUT-FER DE RANRUPT/TRAVAUX DE REMISE EN ETAT : AVENANT DELAIS**

**CONFORMEMENT** à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 04 avril 2008,

Le Bureau de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**AUTORISE** Le Président à passer et à signer des avenants modifiant le délai global d'exécution des travaux avec les entreprises titulaires d'un marché pour les lots mécanique générale et électricité.

##### **CHALET DU DONON : CLOTURE,**

**CONFORMEMENT** à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 04 Avril 2008,

Le Bureau de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** les dépenses suivantes nécessaires à la mise en location du logement :

- Fourniture et pose de grillage et d'un portail, par l'entreprise FORGES DE LA BRUCHE, pour un montant évalué à 10 338,89 € TTC

**AUTORISE** le Président à passer commande et à payer les factures correspondantes.

**OPAH : VERSEMENT AIDES AUX PARTICULIERS : PROPRIETAIRES OCCUPANTS MAJORES**

**CONFORMEMENT** à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 04 Avril 2008,

Le Bureau de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** d'accorder des subventions d'un montant total de 3 263.51 € à divers bénéficiaires dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH).

Un tableau récapitulatif est annexé à la présente délibération.

**AUTORISE** le Président à signer les accords de subvention et à liquider les versements au vu de la fiche de calcul du paiement de la subvention de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche (établie par DOMIAL).

Les sommes nécessaires aux paiements seront prélevées sur le compte 6574.

**OPAH : VERSEMENT AIDES AUX PARTICULIERS : VALORISATION DU PATRIMOINE**

**CONFORMEMENT** à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 04 Avril 2008,

Le Bureau de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** d'accorder des subventions d'un montant total de 3 292.00 € à divers bénéficiaires dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH).

Un tableau récapitulatif est annexé à la présente délibération.

**AUTORISE** le Président à signer les accords de subvention et à liquider les versements au vu de la fiche de calcul du paiement de la subvention de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche (établie par DOMIAL).

Les sommes nécessaires aux paiements seront prélevées sur le chapitre 6574.

**RESTRUCTURATION DE LA CLINIQUE SAINT LUC A SCHIRMECK : DEVOIEMENT DE LA CANALISATION DE GAZ.**

**CONFORMEMENT** à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 16 juin 2008,

Le Bureau de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de confier le dévoiement de la canalisation de gaz et le remplacement du compteur actuel de gaz à Gaz de Strasbourg. La canalisation de gaz dédiée à l'alimentation des équipements de cuisine transite actuellement dans la future zone des travaux et le compteur doit être remplacé pour tenir compte de la puissance de la nouvelle chaufferie.

**AUTORISE** le Président à passer commande et à payer les factures correspondantes auprès de Gaz de Strasbourg,

La somme nécessaire évaluée à **5 914,87 Euros HT** sera prélevée sur le programme "Clinique Saint Luc à Schirmeck".

**AMENAGEMENT DU SITE DES ECRUS A LA BROQUE : DEMOLITION DU MUR DE L'ANCIENNE SERRE ET REMBLAIEMENT DE L'ANCIEN CANAL USINIER.**

**CONFORMEMENT** à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 04 avril 2008,

Le Bureau de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**AUTORISE** le Président à passer et à signer l'avenant suivant :

- Avenant n° 01 en plus value au lot n° 01- Voirie - attribué à l'entreprise **EUROVIA** pour des travaux supplémentaires d'un montant de **2 395,60 € HT**.

Les sommes nécessaires seront prélevées sur le Budget annexe "Zone d'activités des Ecrus à la Broque".

**AMENAGEMENT DU TERRAIN DE FOOTBALL ET CONSTRUCTION DU CLUB HOUSE : REGULARISATION D'AVENANTS.**

Monsieur le Président expose au bureau les raisons qui conduisent à la passation d'avenants pour des travaux déjà réceptionnés. Trois avenants ont déjà été passés pour le lot 3 Menuiserie métallique attribué à l'entreprise HELLUY et ont fait l'objet de décisions prises en bureau de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche, après avis de la commission d'appel d'offres. En date du 1<sup>er</sup> octobre 2007, le bureau a autorisé le président à passer et à signer un 4<sup>ème</sup> avenant alors que le 3<sup>ème</sup> avenant n'avait pas été approuvé. IL convient donc de représenter ces deux avenants pour permettre de payer le décompte définitif à l'entreprise. Les travaux ont été réalisés.

**CONFORMEMENT** à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 04 avril 2008,

Le Bureau de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**AUTORISE** le Président à passer et à signer les avenants suivants :

- Avenant n° 03 en plus value au lot n° 3.4 – Menuiserie métallique - attribué à l'entreprise **HELLUY** pour des travaux supplémentaires, d'un montant de **392,00 € HT**.
- Avenant n° 04 en plus value au lot n° 3.4 – Menuiserie métallique - attribué à l'entreprise **HELLUY** pour des travaux supplémentaires, d'un montant de **190,00 € HT**.

Les sommes nécessaires seront prélevées sur le programme " Aménagement d'un terrain de football à Barembach ".

**SALLE POLYVALENTE DE LA BROQUE : APPROBATION DE MARCHES**

**VU** la délibération du Conseil de Communauté en date du 18 décembre 2006, relative au programme de travaux de la Salle Polyvalente à La Broque,

Compte-rendu du Conseil de Communauté en date du 15 septembre 2008

**CONFORMEMENT** à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 04 avril 2008,

Le bureau de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**AUTORISE** le Président à passer et à signer les marchés à intervenir avec les entreprises suivantes :

**Lot 25 : Equipement cuisine et Bar** attribué à l'entreprise **CUISINES PRO** à *Osthoffen*  
Offre la mieux disante, pour un montant TTC de **69 027,14 Euros**

**Lot 29 : Plateforme élévatrice** attribué à l'entreprise **AMS** à *Horbourg-Wihr*  
Offre la mieux disante, pour un montant TTC de **14 951,20 Euros**

Soit un montant total de 83 978,34 Euros TTC

### **FERME RELAIS AGRICOLE DU BAMBOIS : AMELIORATION RESEAU CHAUFFAGE**

**CONFORMEMENT** à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 04 avril 2008,

Le Bureau de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de confier la réalisation des travaux d'amélioration du réseau de chauffage pour la ferme relais agricole du Bambois à l'entreprise **SARL BESSE**,

**AUTORISE** le Président à passer commande et à payer les factures correspondantes auprès de l'entreprise **SARL BESSE**, domiciliée, Z.A, Avenue de Salm - 88210 SENONES,

La somme nécessaire est évaluée à **1 609,40 Euros HT**.

### **3/ COMMUNICATIONS**

#### **Clinique Saint Luc :**

- Le permis de construire est en cours d'instruction.
- L'ouverture des plis a eu lieu cet après-midi.
- L'ensemble des élus s'interroge sur les conséquences de la transformation des 40 lits de l'USLD en 40 lits d'EHPAD. Ils souhaitent prévoir un temps de débat spécifique avec les personnes de l'ARH, du Conseil Général et les responsables d'équipements.

#### **Salle Polyvalente de La Broque :**

- L'ensemble est clos couvert et le sol sportif vient d'être posé dans la grande salle.

#### **Maison de Services à Saâles :**

- Une réunion a eu lieu en Mairie de Saâles le mardi 09 septembre pour finaliser un parti architectural.

#### **Ecrus :**

- Les travaux de VRD avancent.

#### **Portes Ouvertes chez vos artisans :**

- Cette manifestation se déroulera le dimanche 28 septembre 2008 de 10 h à 18 heures. Chacun de vous a un dépliant dans son dossier.

**Journée de l'intercommunalité :**

- La date retenue est celle du samedi 18 octobre 2008.

**Commission Départementale d'Équipement Commercial :**

- La CDEC, réunie le 03 septembre a, par 5 voix pour et une voix contre donné un avis favorable au transfert de la station essence match et sur le transfert et l'extension du match sur le site Paclat.

**Steinheil :**

- L'ouverture des plis du lot dépollution a eu lieu cet après midi.

**Développement Local :**

- La consultation est terminée. Les candidats vont être auditionnés.

**4/ CITE SCOLAIRE HAUTE-BRUCHE : DEMANDE DE SUBVENTION : CHAMPIONNAT DE FRANCE 2008, SKI DE FOND ET COURSE**

La Communauté de Communes de la Haute-Bruche soutient depuis plus de neuf années les actions de développement culturel et sportif organisées et portées par les Etablissements d'enseignement secondaire du secteur.

Monsieur le Proviseur de la Cité Scolaire Haute-Bruche a présenté un ensemble de projets et d'actions à conduire sur l'année scolaire 2007/2008.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** d'associer la Communauté de Communes de la Haute-Bruche à la réalisation de ces actions cofinancées avec l'Education nationale,

**APPROUVE** le versement au Foyer socio-éducatif de la Cité Scolaire Haute-Bruche de la somme évaluée à :

- **787,50 €** pour le projet « APPN championnat de France 2008 ».

Les sommes nécessaires au paiement seront prélevées sur le compte 65738 du Budget Primitif. La subvention sera versée sur présentation d'un état signé par le Chef d'Etablissement certifiant l'opération réalisée.

**5/ RESTRUCTURATION DE LA CLINIQUE SAINT-LUC A SCHIRMECK : POLE D'EXCELLENCE RURALE,**

Monsieur le Président rappelle au Conseil de Communauté l'état d'avancement du programme de restructuration de la Clinique Saint-Luc.

Le programme d'investissement porte sur la restructuration de la Clinique Saint-Luc à Schirmeck et la construction d'un bâtiment neuf. Le réaménagement porte sur une surface de 1 500 m<sup>2</sup> et la construction neuve sur une surface de 1 430 m<sup>2</sup>.

Il s'agit de :

- réorganiser l'accueil, l'administration, les consultations,
- restructurer et d'agrandir le service des urgences,
- créer les locaux pour les nouveaux services suivants :
  - Centre Périnatal de proximité (C.P.P.)
  - Hôpital de jour gériatrique,

- Consultations d'addictologie,
- Hospitalisation à Domicile (H.A.D.)

Au stade de l'avant-projet définitif (APD), le coût des travaux (travaux, maîtrise d'œuvre et divers) est estimé à **5 435 000,00 € HT**.

Le projet médical de la Clinique Saint-Luc à Schirmeck, constitué en Pôle d'Excellence Rurale, a obtenu le concours financier de l'Etat selon les dispositions de la convention cadre signée le 26 janvier 2007, conduisant à la réservation d'une enveloppe financière de **600 000,00 €**.

Une subvention a été attribuée sur des fonds FNADT pour une première tranche intitulée « Concours de maîtrise d'œuvre » par convention en date du 18 décembre 2007. Le montant de la subvention est de **193 482,36 €**, équivalent à 33% du coût total éligible de l'opération, soit **586 310,18 €**.

Une deuxième demande de subvention devait suivre pour une phase opérationnelle de réalisation des travaux. Les services de la Préfecture imposent des délais stricts, tant pour l'engagement financier que pour la fin de gestion des Pôles d'Excellence Rurale. Le dossier complet de subvention doit être déposé avant le 1<sup>er</sup> novembre 2008, la subvention engagée juridiquement avant le 31 décembre 2008 et les travaux achevés au 31 décembre 2009.

A ce jour, l'état d'avancement du dossier est le suivant :

- L'Avant Projet Définitif a été adopté en Conseil de Communauté le lundi 16 juin 2008, après une présentation à l'ensemble des élus et de la Direction du Groupe Hospitalier Saint-Vincent.
- Le permis de construire a été déposé le 10 juillet 2008, complété le 04 août 2008. La Sous-Préfecture met tout en œuvre pour faciliter l'instruction du dossier.
- L'avis d'appel d'offres pour les travaux a été envoyé à la presse le 19 août 2008. Cette date a été retenue pour s'assurer une bonne information de l'ensemble des entreprises.
- L'ouverture des plis s'est déroulée ce 15 septembre.
- Le chantier, en site occupé est découpé en trois phases et devrait débuter en novembre 2008, pour s'achever fin mars 2011. Il apparaît que la durée du programme de travaux complet n'est pas compatible avec les délais du Pôle d'Excellence Rurale.

Monsieur le Président propose de présenter une tranche opérationnelle de travaux correspondant à la construction du bâtiment neuf. Cette phase serait achevée au mois de mars 2010. Ainsi la subvention au titre du Pôle d'excellence Rurale serait mobilisée en totalité.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DEMANDE** que le solde de subvention au titre du Pôle d'Excellence Rurale soit mobilisé pour la construction du bâtiment neuf.

**AUTORISE** Monsieur Pierre GRANDADAM, Président de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche, à signer tous documents relatifs au montage et au financement de cette opération et notamment les marchés publics à intervenir,

**APPROUVE** le plan de financement prévisionnel établi comme suit, sur la base d'un coût total de **5 435 000,00 € HT**:

Etat, Pôle d'Excellence Rurale	<b>600 000,00 €</b>
Etat, Travaux Divers d'Intérêt Local	<b>35 000,00 €</b>
Conseil Général du Bas-Rhin	<b>28 000,00 €</b>
Communauté de Communes de la Haute-Bruche	<b>4 772 000,00 €</b>

**SOLLICITE** les aides de l'Etat, du Conseil Général du Bas-Rhin et de la Région Alsace pour la restructuration de la Clinique Saint-Luc à Schirmeck et la construction d'un bâtiment neuf. La Communauté de Communes de la Haute-Bruche s'engage à financer le coût non subventionné de ce programme. Afin de faire face aux charges occasionnées par ce nouvel investissement, l'Agence Régionale de l'Hospitalisation a autorisé le Groupe Hospitalier Saint-Vincent à verser à la Communauté de Communes de la Haute Bruche un loyer annuel de **528 442,00 €** dès 2008.

**6/ ECONOMIE : PROJET DE DEVELOPPEMENT DE LA SOCIETE ELECTROWATT A MUHLBACH-SUR-BRUCHE.**

La Société ELECTROWATT, spécialisée dans la conception et la fabrication de résistances chauffantes à usage industriel, implantée à Muhlbach-Sur-Bruche, depuis sa création en 1984, emploie, à ce jour, 32 salariés en CDI et a réalisé un chiffre d'affaires de l'ordre de 3 M€ en 2007.

Au regard des perspectives de développement de cette entreprise, au vu de l'exiguïté des surfaces de production et de stockage, les dirigeants de l'entreprise ont décidé de porter un projet d'investissement immobilier. Il s'agit de créer un bâtiment de 2 à 4 000 m<sup>2</sup> à terme, contigu au bâtiment actuel. Cet investissement devrait permettre la création de 15 emplois sur Muhlbach-Sur-Bruche.

L'opération, dont les contours financiers sont à préciser, devrait faire l'objet d'un portage par la Société Immobilière ALSABAIL. Monsieur le Président du Conseil Général, a déjà fait part d'un accord de principe pour une intervention conjointe des collectivités, sous la forme d'avances remboursables sans intérêts, au profit d'Alsabail, à hauteur de 50% du coût immobilier.

**VU** l'article 2.4 des statuts de la Communauté de Communes relatif au « Développement de l'activité économique et d'actions favorisant l'emploi sur tout le territoire communautaire »,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DONNE** un accord de principe pour une intervention conjointe de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche et du Département du Bas-Rhin, sous la forme d'avances remboursables sans intérêts, au profit d'Alsabail, à hauteur de 50% du coût immobilier, sur la base d'un projet dont les contours financiers restent à préciser.

**AUTORISE** le Président à passer et à signer tous documents relatifs à cette opération.

Cette somme sera inscrite au budget primitif 2009.

**7/ DECISION MODIFICATIVE N°3 AU BUDGET PRIMITIF 2008.**

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

**APPROUVE** l'autorisation spéciale de crédits ci-après :

COMPTE	INTITULE	DEPENSES	RECETTES	COMMENTAIRES
192/040	plus/moins valeur cession d'immo		139 000,00 E	Opérations d'ordre, régularisation cession laiterie du Climont
2132/040	Immeubles de rapport	139 000,00 E		Opérations d'ordre, régularisation cession laiterie du Climont
	<b>TOTAL</b>	<b>139 000,00 E</b>	<b>139 000,00 E</b>	



## 8/ DIVERS

### MOTION : DEGATS CAUSES PAR LES SANGLIERS

Madame le Maire de Ranrupt a demandé que soit soulevé en Conseil de Communauté la question des dégâts causés aux cultures par les sangliers. Des dommages, de plus en plus nombreux et répétés sont constatés au cœur même des villages. Les collectivités et les particuliers sont démunis.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DEMANDE** aux autorités compétentes de prendre les mesures adéquates, rapides et efficaces pour diminuer le nombre de sangliers et enrayer au plus vite ce processus de dégradation.

### STEINHEIL : TRAVAUX DE DEPOLLUTION ET D'ENLEVEMENT DE DECHETS SUR LE SITE INDUSTRIEL DESAFFECTE DE STEINHEIL A LA BROQUE-ROTHAU

**VU** la délibération du Conseil de Communauté en date du 22 octobre 2007 relative au lancement d'une consultation d'entreprises spécialisées dans l'enlèvement de divers déchets industriels,

**VU** la consultation d'entreprises en cours,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** que la Communauté de Communes de la Haute-Bruche assurera la maîtrise d'ouvrage de ce programme,

**DONNE** délégation au Bureau de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche pour préciser les conditions de réalisation de cette opération,

**AUTORISE** Monsieur Pierre GRANDADAM, Président de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche, à signer tous documents relatifs au montage et au financement de cette opération et notamment les marchés publics à intervenir,

**SOLLICITE** les aides de l'Union Européenne, de l'Etat, du Conseil Général du Bas-Rhin et de la Région Alsace pour la réalisation du programme. La Communauté de Communes de la Haute-Bruche s'engage à financer le coût non subventionné de ce programme.

**L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance à 21 Heures 55.**